

AUDITS & PARTENAIRES



Groupe BBM

Baker Tilly

Experts - Comptables
Commissaires aux Comptes

ASSOCIÉS

Eric Bacci
Stéphane Bertolotti
Vincent Bouvier
Jean-Philippe Bret
Laurent Cohn
Françoise Daujat
Laurent Etievent
Marie Mermillod Dupoizat
René-Charles Perrot
Franck Serratrice
Antoine Sirand
Thomas Spalanzani
Eric Vieux-Melchior

ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE

2, rue du Trident
38100 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

GRENOBLE / MEYLAN : 65 B, boulevard des Alpes - 38240 Meylan - contact@bbmbti.com - Tél. : +33 (0)4 56 40 06 30 - Fax : +33 (0)4 56 40 06 48
GRENOBLE / SEYSSINET : 4, rue Paul V. Perrin - BP 28 - 38171 Seyssinet Pariset Cedex - contact@bbmbti.com - Tél. : +33 (0)4 76 48 48 49 - Fax : +33 (0)4 76 70 01 84
ANNECY : 215, route de Montava - 74370 Argonay / BP 52 - 74371 Pringy Cedex - contact@bbmbti.com - Tél. : +33 (0)4 50 27 76 60 - Fax : +33 (0)4 50 27 10 34
CHAMBERY : 35, rue de la Chavanne - 73490 La Ravoire - contact@bbmbti.com - Tél. : +33 (0)4 79 36 26 23 - Fax : +33 (0)4 79 70 19 58
Site web : www.bbmbti.com

SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes AUDITS & PARTENAIRES au capital de 633 612 € RCS Grenoble B 384 748 836 . Inscrite au tableau de l'Ordre Rhône-Alpes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble .



ASSOCIÉS

Eric Bacci
Stéphane Bertolotti
Vincent Bouvier
Jean-Philippe Bret
Laurent Cohn
Françoise Daujat
Laurent Etievent
Marie Mermillod Dupoizat
René-Charles Perrot
Franck Serratrice
Antoine Sirand
Thomas Spalanzani
Eric Vieux-Melchior

ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE

2, rue du Trident
38100 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité directeur et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Meylan, le 18 février 2013

Audits & Partenaires


Françoise DAUJAT
Commissaire aux Comptes

E A GRENOBLE 38

Edition du : 01/01/2012 au 31/12/2012

Soldes N-1 de l'exercice

BILAN SYNTHETIQUE

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		Net	N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions					
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres	42 050	18 597
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 326	23 454
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	48 376	42 050
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		14 000
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	59 700		59 700	4 500	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	30 949		30 949	103 441	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse					Autres	42 273	51 890
TOTAL II	90 649		90 649	107 941	TOTAL III	42 273	51 890
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	90 649		90 649	107 941	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	90 649	107 941

E A GRENOBLE 38

Edition du : 01/01/2012 au 31/12/2012

Soldes N-1 de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	14 842	6 030	Ventes de marchandises	4 873	
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	3 494	8 569
Achats d'approvisionnement	12 066	23 320	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	278 672	262 106	Subventions d'exploitation	251 200	253 000
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits	60 640	76 457
Rémunération du personnel	8 000	8 410	Produits financiers		
Charges sociales	300	75			
Dotations aux amortissements		14 000			
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	313 881	313 940	TOTAL (I)	320 207	338 026
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		518	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		(114)
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	313 881	314 458	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	320 207	337 912
BENEFICE OU PERTE	6 326	23 454			
TOTAL GENERAL	320 207	337 912	TOTAL GENERAL	320 207	337 912

Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Concernant les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Rémunérations des dirigeants de l'association

Aucun des membres du Conseil d'Administration ne perçoit de rémunération au sein de l'association.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	14.000		-14.000	
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières			-14.000	
- exceptionnelles				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
---------	-------------------	--------------	----------------	----------------

De l'actif Circulant				
- Autres créances				
- Disponibilités		30.949	30.949	
TOTAL		30.949	30.949	

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
---------	-----------------	--------------	----------------	--------------	-----------------

- Autres Dettes		42.273	42.273		
TOTAL		42.273	42.273		

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs				
Réserves et RAN	18.597	23.454		42.050
Résultat	23.454	6.326	-23.454	6.326
TOTAL	42.050	29.780	-23.454	48.376

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2012	31/12/2011
Autres créances	59.700	4.500
Disponibilités		
Total	59.700	4.500

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 – Article 23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2012	31/12/2011
Autres dettes	42.273	51.890
Total	42.273	51.890

TRANSFERTS DE CHARGES

(Arrêté du 27-04-1982)

Montant	Nature des transferts de charges
8.000	Mise à disposition de personnel par la Ville de Grenoble
8.000	TOTAL